

Impôts et taxes impériales

Liste non exhaustive des charges à direction du peuple

Est soumis à l'imposition tout citoyen vivant dans l'une des cités, bourgs ou hameaux de l'Empire ou circulant entre ceux-ci. Contrevenir à l'une de ces taxes, échapper aux représentants chargés de les collecter ou porter atteinte à leur œuvre sera passible d'un châtement. L'Empire par ailleurs délègue certaines de ces collectes à divers représentants civils tels que des guildes liées à son gouvernement ou aux représentants de ses communes.

Impôts à destination des citoyens :

La Taille (pour l'entretien de l'OST et des défenses militaires de la ville).
Le Cens (taxe impériale annuelle).
Le Formariage (droit de mettre en commun les taxes d'une famille)

Corvées citoyennes :

Service militaire (deux ans).
Entretien des remparts et fossés.
Entretien des voies de circulation.

Taxes de passage :

Droit de passage aux frontières.
Droit d'entrée en ville.
Droit de passage des ponts et gués.

Taxes sur les guildes :

Taxe d'entrée (taxe fixe remise à l'Empire).
Dixième (10% sur tous les revenus d'un membre remis à l'Empire).
Taxe foncière (sur les hôtels et commerces tenus par la guilde).

Charges sur le commerce :

Droit de tenir un étal (acquisition d'une place sur dix ans).
Taxe sur les foires.
Droit de commerce ambulants.

Amendes exceptionnelles :

Droit de service civil (permet d'acheter ses deux années de service militaire).
Passe-droit (taxe pour échapper à une condamnation mineure).

Impôts spéciaux :

La Dîme (impôt exceptionnel levé lors des campagnes militaires).
L'Indire (permet de doubler les impôts locaux si la situation l'exige).
Titre de bourgeoisie (droit de porter un nom de famille et un blason).

Taxe de filiation :

La Mainmorte (Une partie de l'héritage revient au pouvoir impérial).

Les taxes et corvées exprimées ci-dessus ne sont pas exhaustives. Selon les droits et prérogatives locales, diverses particularités peuvent s'y ajouter ou se soustraire à la présente liste. La Noblesse et la Bourgeoisie ont quant à eux des taxes et devoirs différents. Il en va de même pour le clergé.